

Projet photovoltaïque

Commune de Bligny-lès-Beaune (21)



Bulletin d'information n°3 – Mai 2025

Madame, Monsieur,

Le dossier de demande de permis de construire pour la centrale photovoltaïque de Bligny-lès-Beaune a été finalisé et déposé en mars dernier. Ce bulletin d'information vous présente les dernières actualités du projet et l'implantation qui a été retenue, en s'appuyant sur les résultats des différentes études menées depuis 2022 et leur analyse.



Je me tiens à votre disposition pour vous apporter tout élément de compréhension complémentaire par téléphone, e-mail ou courrier. Vous trouverez l'ensemble des mes coordonnées au verso de ce document.

Paul Tessier, Responsable du projet

Les caractéristiques du projet final



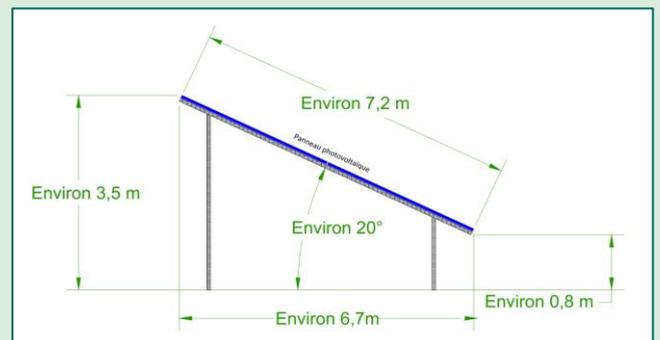
Surface clôturée : **3,4 hectares**

Nombre de modules photovoltaïques :
environ 6 000



Distance inter-rangées : **5,5 m**

Dimensions d'un panneau - vue en coupe :



Puissance installée : **4 MWc**

Production envisagée : **environ 4,5 GWh/an**



Alimentation en électricité renouvelable :
environ 2 100 personnes

(Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (Calcul sur la base de données croisées INSEE / CRE / RTE))

Légende

Portail et portillon		Chemin praticable pour les poids lourds	
Poste de livraison et sa plateforme		Accès piéton	
Citerne de 30 m³ et sa plateforme		Clôture	
Local de maintenance et sa plateforme		Aire de retournement	
Aire d'aspiration de 32 m²		Table de modules photovoltaïques	
Végétation existante		Demi-table de modules	
Mare existante		Piézomètres existants	

Chronologie

2021

- Mise en concurrence par la Mairie de Bligny-lès-Beaune

2022

- ABO Energy est sélectionnée pour développer le projet photovoltaïque
- Signatures des accords fonciers
- Consultations des services de l'État
- Lancement des études naturalistes : faune – flore – milieux naturels
- Etude paysagère

2023/2024

- Définition des enjeux naturalistes et paysagers
- Dimensionnement du projet
- Étude d'impact

2025/2026

- Dépôt du dossier de permis de construire
- Instruction du dossier
- Enquête publique
- Obtention d'un tarif d'achat de l'électricité (Appel d'offres - Commission de Régulation de l'Énergie)
- Financement du projet
- Finalisation du dossier de raccordement

2027

- Autorisations administratives (PC)
- Construction du parc
- Raccordement
- Mise en service

Un parc photovoltaïque a une durée de vie de 30 ans environ. Le démantèlement et recyclage des installations sont prévus en fin d'exploitation.



La définition du projet

Le projet photovoltaïque de Bligny-lès-Beaune se situe sur une ancienne Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI). Ce type de sites, lorsqu'ils ne sont plus exploités, sont considérés comme des sites dégradés. Selon les activités et les préconisations de remises en état, les possibilités de valorisation sont parfois limitées. La production d'électricité à partir de l'énergie solaire est donc souvent une solution pour donner une seconde vie à ces terrains.

La démarche de développement du projet de parc photovoltaïque a été présentée dans le premier bulletin d'information (mars 2023).

Une étude d'impact préalable a été menée dans le cadre de l'évaluation environnementale à laquelle le projet est soumis. Elle comporte une analyse fine des enjeux naturalistes et paysagers (les états initiaux), dont les résultats ont été présentés dans le 2^{ème} bulletin d'information (février 2024).

Toutes les informations et documents relatifs sont accessibles sur la page internet du projet :



<https://www.aboenergy.fr> > Zone d'information > Nos projets > Bourgogne-Franche-Comté > Projet photovoltaïque de Bligny-lès-Beaune



L'analyse des impacts et des mesures visant à éviter, réduire et compenser les éventuels impacts du projet a été menée sur la fin d'année 2024. Les préoccupations environnementales et paysagères ont fait évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation. Voici les principales mesures définies dans le cadre du projet photovoltaïque de Bligny-lès-Beaune :

Mesures d'évitement :



- Conservation maximale des fourrés arbustifs, haies arborées et boisements les plus favorables à la nidification des espèces d'oiseau à enjeu, à la chasse et au transit des chauve-souris à enjeu, ainsi qu'aux mammifères « terrestres », aux reptiles et aux amphibiens
- Conservation de la totalité des zones humides identifiées sur le secteur
- Evitement de l'espèce de flore patrimoniale (*Vicia pannonica*)

Mesures de réduction :



- Délimitation des habitats et zones humides à enjeux pour les protéger pendant la phase travaux
- Adaptation des périodes de travaux de construction et de démantèlement pour éviter la période de reproduction de la faune locale
- Application d'un bardage bois au poste de livraison et de transformation
- Poste de livraison électrique de la centrale peint en ton marron pour une meilleure intégration paysagère
- Clôture d'enceinte permettant le passage de la petite faune

Mesures de suivi et d'accompagnement :



- Implantation d'un panneau pédagogique au niveau de l'entrée du parc solaire
- Suivi environnemental de la centrale en phase travaux et en exploitation

En cas de non-conformité des engagements pris dans l'Étude d'Impact Environnementale, des mesures complémentaires seront appliquées.

Le projet final en images



Photomontage réalisé à l'entrée de la centrale



Photomontage réalisé depuis la frange nord du quartier d'habitation situé 500 m au sud du projet

La modification du PLU communal



Le projet d'implantation de centrale photovoltaïque se situe sur des parcelles classées en zone Naturelle pour le stockage de déchets inertes (Zone Nte) du PLU actuellement en vigueur.

Ce zonage ne permet pas en l'état de construire le projet. En application des articles L.300-6 et L.153-54 du Code de l'Urbanisme, une mise en compatibilité du PLU est possible du fait de l'intérêt général du projet.

Il convient donc de créer un nouveau secteur à vocation spécifique, intitulé « Npv » uniquement destiné à l'accueil d'équipements photovoltaïques en secteur naturel. Une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité (DP MEC PLU) a donc été initiée dans ce sens par le conseil municipal.

Les prochaines étapes

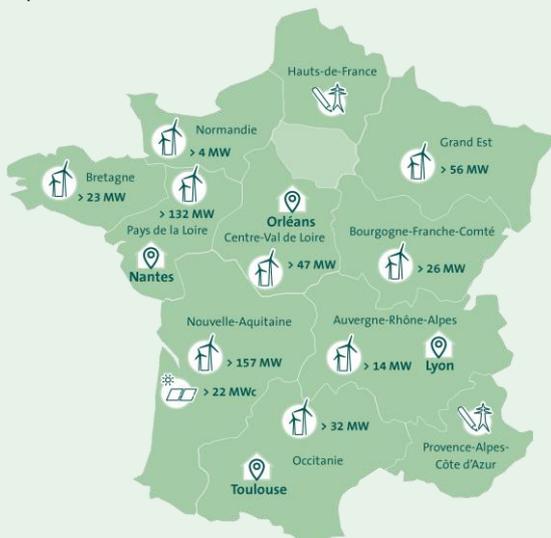
Une enquête publique portant sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLU sera organisée dans le cadre de l'instruction du dossier. Conformément au Code de l'Environnement : « L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement [...]. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision. »

Suite à l'enquête publique, un rapport sera établi par le ou la commissaire enquêteur.trice désigné.e par la préfecture. Un avis sera alors émis en tenant compte des diverses contributions des habitants et des réponses apportées par le porteur de projet. Cet avis et ceux émis sur le projet par les différents services de l'Etat, dans le cadre du dossier de demande de permis de construire, permettront au préfet de prendre une décision avisée.



ABO Energy France

Avec son équipe de 180 personnes réparties dans quatre agences à Lyon, Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Energy développe, construit et assure l'exploitation de projets et parcs d'énergies renouvelables sur tout le territoire français depuis 2002.



> **487 MW** développés et construits
> **209 MW** en construction ou prêts à construire



> **1,6 GW** projets en développement

Contacts

Paul Tessier
Responsable de projets photovoltaïques

06.71.95.63.48
paul.tessier@aboenergy.com

Baptiste Hillairet
Responsable de projets photovoltaïques

07.76.93.88.71
baptiste.hillairet@aboenergy.com

- ABO Energy
- www.aboenergy.fr
- > Zone d'information
- > Nos projets
- > Bourgogne-Franche-Comté